

# Outre-mer : l'attribution des fréquences mobiles pour le très haut débit est en discussion

Bonne nouvelle pour les habitants des départements et territoires d'outre-mer : le Gouvernement et l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) se penchent aujourd'hui sur le dossier de l'attribution des fréquences mobiles dans les territoires ultramarins.

Sont concernés : La Réunion, Mayotte, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon. Il ne s'agit pour le moment que d'une simple consultation, mais elle devrait permettre de contribuer par la suite à l'évolution des réseaux mobiles.

## **Le très haut débit mobile en pointe de mire**

Le Gouvernement et l'ARCEP indiquent ainsi que cette action permettra de réunir les avis des acteurs en présence sur les modalités d'attribution des fréquences mobiles... avec comme perspective le développement du très haut débit mobile.

Le communiqué fait également état d'une volonté de soutenir le dynamisme de la concurrence sur ce marché. Espérons que cela se traduira à terme par l'arrivée d'offres de téléphonie mobile plus compétitives.

Les acteurs de la téléphonie mobile ont jusqu'au 30 septembre 2014 pour répondre à cette consultation publique.

Crédit photo : © s-ts - Shutterstock

---

### **Voir aussi**

[Quiz Silicon.fr - La 4G, comme si vous y étiez !](#)